



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 22 mars 2026 – Hôtel de Ville de Propriano

Le Conseil Municipal de la Commune de Propriano, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la Mairie, le Dimanche 22 mars 2026 à 14h30, au lieu habituel de ses séances, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, en vue de son installation, sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, Maire.

Ouverture de la séance – Installation du Conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BARTOLI, Maire sortant**, qui procède au rappel des résultats proclamés à l'issue du scrutin municipal du 15 mars 2026 :

- **Inscrits** : 2 659
- **Votants** : 1 788
- **Bulletins nuls** : 49
- **Bulletins blancs** : 81
- **Suffrages exprimés** : 1 658

La liste conduite par **Monsieur Paul-Marie BARTOLI** ayant obtenu **1 658 voix**, soit **100 % des suffrages exprimés**, il est procédé à l'installation des **vingt-sept conseillers municipaux élus** :

- Paul-Marie BARTOLI, Ghislaine ETTORI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Santa DUVAL, Michel COLONNA, Élisabeth TABERNER, François-Joseph SCANAVINO, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Ange-François LEANDRI, Margot ROBINET-MONDOLONI, Alain FAGGIANI, Marie-Josèphe TRAMONI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Myriam PUTHOD-HONORÉ, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Paul PETRELLI, Audrey CASSETTARI-DOMENECHINE, Jean-Charles PALLIER-CAVALLI, Estelle DIGIACOMO, Jean-Jacques MONDOLONI, Christine PINNA, Patrick-François SANTINI, Lydia WARTON, Pascal MONDOLONI, Florence AGUILAR, Christopher CRISPO.

Tous présents.

Le Conseil municipal est ainsi déclaré installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire sortant propose de désigner **Madame Élisabeth TABERNER** en qualité de secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Présidence par le doyen d'âge

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Paul-Marie BARTOLI** cède ensuite la présidence de la séance à **Monsieur Alain FAGGIANI, doyen d'âge du Conseil municipal**, afin qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

Monsieur Alain FAGGIANI prend la présidence de séance.

Il est procédé à la désignation de deux assesseurs pour compléter le bureau :

Messieurs **Michel COLONNA** et **Patrick-François SANTINI** sont désignés.

I. Élection du Maire

Monsieur le Président de séance rappelle les dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales relatives à l'élection du Maire.

Une seule candidature est présentée : Paul-Marie BARTOLI.

Il est ensuite procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Résultat du scrutin

Nombre de conseillers en exercice : 27 / Nombre de votants : 27 Nombre de suffrages exprimés : 27

A obtenu :

- **Monsieur Paul-Marie BARTOLI** : 27 voix

Monsieur **Paul-Marie BARTOLI**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé **Maire de Propriano** et immédiatement installé dans ses fonctions.

Prise de présidence par le Maire

Monsieur **Paul-Marie BARTOLI**, nouvellement élu Maire, prend la présidence de la séance.

Il remercie le Conseil municipal pour la confiance qui lui est accordée et indique qu'il s'exprimera en fin de séance.

II. Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à **sept** le nombre des adjoints au Maire, dans la continuité des mandatures précédentes et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de fixer à **sept** le nombre des adjoints au Maire.

III. Élection des adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est présentée, composée de :

Jean-Baptiste OLLANDINI, Élisabeth TABERNER, Ange-François LECA-MONDOLONI, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA et François-Joseph SCANAVINO.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin

Nombre de votants : 27 / Nombre de suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenu **27 voix**, soit l'unanimité des suffrages exprimés, sont proclamés élus adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- **Premier adjoint** : Jean-Baptiste OLLANDINI
- **Deuxième adjointe** : Élisabeth TABERNER
- **Troisième adjoint** : Ange-François LECA-MONDOLONI
- **Quatrième adjointe** : Ghislaine ETTORI
- **Cinquième adjoint** : Alain FAGGIANI
- **Sixième adjointe** : Colette ISTRIA
- **Septième adjoint** : François-Joseph SCANAVINO

IV. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la **charte de l'élu local**, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Il est rappelé que cette charte, ainsi que les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, ont été remises à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal prend acte de cette lecture.

V. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2026

Le procès-verbal de la séance du **20 février 2026** ayant été transmis aux membres du Conseil municipal avec la note de synthèse, Monsieur le Maire demande s'il appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

VI. Création de deux postes de conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire propose la création de **deux postes de conseillers municipaux délégués**, au lieu de trois lors de la précédente mandature, afin de tenir compte des observations formulées par la Chambre régionale des comptes relatives à l'enveloppe indemnitaire.

Il est précisé que les délégations seront fixées par arrêté municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la création de **deux postes de conseillers municipaux délégués**.

VII. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire expose les règles applicables en matière d'indemnités de fonction, notamment au regard des évolutions législatives récentes relatives au statut de l'élu local.

Il propose :

- de fixer son indemnité à **55 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de fixer celle des adjoints à **20 %**,
- et de permettre l'attribution d'une indemnité de **10 %** aux conseillers municipaux délégués, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Le tableau récapitulatif est annexé à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la fixation des indemnités telle que présentée.

VIII. Création de la commission des finances et de l'administration générale et désignation de ses membres

Monsieur le Maire propose la création de la commission des finances et de l'administration générale et indique les domaines de compétences de celle-ci.

Sont désignés membres :

Florence AGUILAR, Audrey CASSETTARI-DOMENECHINE, Michel COLONNA, Alain FAGGIANI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Margot ROBINET-MONDOLONI, Patrick-François SANTINI et Lydia WARTON.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

IX. Création de la commission de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique

Monsieur le Maire propose la création de la commission de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du développement économique et indique les domaines de compétences de celle-ci.

Sont désignés membres :

Christopher CRISPO, Thierry GIRASCHI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Charles PALLIER-CAVALLI, Myriam PUTHOD-HONORÉ, François-Joseph SCANAVINO et Élisabeth TABERNER.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

X. Création de la commission des affaires sociales, scolaires, de la culture, des sports et des loisirs

Monsieur le Maire propose la création de la commission des affaires sociales, scolaires, de la culture, des sports et des loisirs et indique les domaines de compétences de celle-ci.

Sont désignés membres :

Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Jean-Jacques MONDOLONI, Paul PETRELLI, Christine PINNA et Marie-Josèphe TRAMONI.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XI. Création de la commission du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire propose la création de la commission du Plan local d'urbanisme.

Sont désignés membres :

Membres titulaires :

Michel COLONNA, Audrey CASSETTARI-DOMENECHINE, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI et Élisabeth TABERNER.

Membres suppléants :

Florence AGUILAR, Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Angélique PIANELLI-CASANOVA et François-Joseph SCANAVINO.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XII. Création de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose la création de la commission d'appel d'offres.

Sont désignés membres :

Membres titulaires :

Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Jean-Baptiste OLLANDINI et Angélique PIANELLI-CASANOVA

Membres suppléants :

Christopher CRISPO, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Jean-Jacques MONDOLONI et Margot ROBINET-MONDOLONI

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XIII. Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis (délégation de service public)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis, dans le cadre des procédures de délégation de service public.

Il est proposé que :

- les listes puissent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes soient déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, prévue courant **avril 2026**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces modalités.

XIV. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article **L. 2122-22** du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de lui déléguer certaines attributions pour la durée du mandat.

Il précise que les délégations, détaillées dans la note de synthèse, portent sur **29 domaines d'intervention**.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer à Monsieur le Maire les délégations prévues par la délibération,
- d'autoriser la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite fixée,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Maire rappelle qu'il rendra compte des décisions prises dans ce cadre.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XV. Autorisation donnée au Maire d'ester en justice

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune et à défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XVI. Désignation de la liste des contribuables pour la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit proposer une liste de **vingt contribuables** parmi lesquels l'administration fiscale désignera les membres de la commission.

La liste proposée est la suivante :

CAVALLI Virgile, CIENZO Francis, DELOTTRE épouse MONDOLONI Nicole, SERRA épouse DELOVO Catherine, DUVAL Danielle, ETTORI Ghislaine, ETTORI Jean, FONDACCI Julien, GOROVENKO épouse DUVAL Sylvie, LEANDRI Roch, LECA Paule-Andréa, LEONETTI Jean-Baptiste, MONDOLONI François, MONDOLONI Jean-Antoine, MONDOLONI Pierre, PALANQUE Jean-Louis, PINNA Ange, SANTUCCI Antoine, SORBA Paul-Antoine et TRAMONI Paul.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette liste.

XVII. Désignation des représentants au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Monsieur le Maire propose de désigner **sept membres du Conseil municipal** pour siéger au conseil d'administration du CCAS et précise qu'il nommera 7 autres membres extérieurs au conseil municipal.

Sont désignés :

Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA, Jean-Charles PALLIER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Myriam PUTHOD-HONORÉ et Marie-Josèphe TRAMONI.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XVIII. Désignation des délégués au Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud

Monsieur le Maire propose de désigner **quatre membres titulaires et quatre membres suppléants du Conseil municipal** pour siéger au Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud.

Délégués titulaires :

Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO.

Délégués suppléants :

Ghislaine ETTORI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Lydia WARTON

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XIX. Désignation des représentants au conseil d'administration du collège Jean Nicoli

Monsieur le Maire propose de désigner **deux membres du Conseil municipal** pour représenter la Commune au Conseil d'administration du collège Jean Nicoli :

Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XX. Désignation des représentants à l'Union des Ports de Plaisance de Corse

Monsieur le Maire propose de désigner **deux membres** pour représenter la Commune à l'Union des Ports de Plaisance de Corse :

Élisabeth TABERNER, représentante de la commune et Danielle BARTOLI-CRISTIANI, personnalité extérieure

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XXI. Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire propose sa désignation en qualité de correspondant défense.

Le Conseil municipal désigne **Monsieur Paul-Marie BARTOLI** en qualité de correspondant défense.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XXII. Désignation des représentants au conseil portuaire du port de commerce

Monsieur le Maire propose de désigner **deux membres du Conseil municipal** pour représenter la Commune conseil portuaire du port de commerce :

Titulaire : Paul-Marie BARTOLI et **Suppléant** : Jean-Baptiste OLLANDINI

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

XXIII. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur, transmis aux conseillers municipaux.

Il précise qu'il s'inscrit dans la continuité des précédentes mandatures et intègre les modalités de dématérialisation des documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** le règlement intérieur.

Monsieur le Maire prend la parole en clôture de la séance.

Il indique qu'il souhaite s'adresser au Conseil municipal, aux personnes présentes dans la salle, ainsi qu'à l'ensemble de la population à travers elles.

Il déclare être particulièrement heureux et honoré d'être, pour la cinquième fois, Maire de la commune de Propriano. Il précise que cet engagement ne relève pas d'une ambition personnelle, mais d'un attachement profond à la commune et d'une conviction constante : celle de la valeur travail.

Il revient sur les résultats du scrutin du 15 mars 2026, rappelant qu'au-delà d'une participation de plus de 67 %, la liste qu'il conduisait a obtenu 100 % des suffrages exprimés. Il souligne que ce résultat, s'il était en partie attendu en l'absence de liste concurrente, n'en constitue pas moins un niveau de confiance fort. Il précise qu'il s'agit du meilleur score enregistré en Corse dans des communes de même strate démographique.

Il indique, avec franchise, que l'absence de l'opposition s'explique à la fois par la conscience de ne pas pouvoir l'emporter et par l'incapacité à constituer une liste complète et un projet alternatif structuré.

Évoquant les critiques formulées lors du précédent mandat, il rappelle qu'il a pu être écrit que celui-ci serait « le mandat de la honte ». Il affirme avec conviction qu'il n'en a rien été et qu'il s'est agi, au contraire, d'un mandat de travail, d'investissements et de réalisations concrètes pour la commune.

Il exprime sa certitude que ce nouveau mandat s'inscrira dans cette même dynamique.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses remerciements aux élus sortants qui n'ont pas souhaité se représenter.

Il tient à saluer leur engagement au service de la commune, leur implication dans les dossiers municipaux et leur contribution à l'action publique au cours des précédentes mandatures.

Il évoque notamment **Monsieur Ange LARI**, ancien Premier adjoint, actuellement en convalescence, à qui il adresse ses vœux de prompt rétablissement, ainsi que **Monsieur François MONDOLONI**, présent au sein du public.

Il souligne que, comme l'ensemble des élus sortants, ils ont contribué à la continuité de l'action municipale et à la réalisation des projets portés par la commune.

Monsieur le Maire souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux. Il rappelle qu'ils disposent des mêmes droits et des mêmes devoirs que l'ensemble des membres du Conseil municipal et qu'ils ont pleinement vocation à s'investir dans les travaux de l'assemblée.

Il salue également la présence, dans la salle, d'élus extérieurs à la commune.

Il remercie tout particulièrement **Monsieur le Maire de Granace**, accompagné de sa première adjointe, ainsi que **Madame la Maire d'Arbellara**, récemment élue, qui ont fait l'honneur d'assister à cette séance d'installation.

Il souligne que cette présence témoigne de l'importance des liens entre les communes du territoire et de la volonté partagée de travailler ensemble.

Il indique que la municipalité entend poursuivre et renforcer la coopération avec l'ensemble des communes, qu'elles soient petites, moyennes ou plus importantes, dans le cadre de l'intercommunalité et au-delà, dans un esprit de complémentarité et d'efficacité.

Monsieur le Maire rappelle que ce qui unit l'équipe municipale n'est ni une idéologie, ni un parti politique, ni un dogme, mais bien un objectif commun : servir Propriano. Il souligne que cette équipe rassemble des sensibilités diverses, réunies autour d'un même engagement au service de l'intérêt général.

Il insiste sur la méthode de travail, fondée sur l'échange, la possibilité pour chacun de s'exprimer, y compris en exprimant un désaccord, dans le respect du cadre du Conseil municipal et de l'ordre du jour.

Il rappelle que le projet de mandature constitue une feuille de route claire, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un document figé et qu'il pourra évoluer en fonction des besoins, des propositions et des opportunités.

Il souligne que l'action municipale se poursuivra sans interruption, avec notamment le suivi des chantiers, la recherche de financements, la préparation des projets et la gestion quotidienne de la commune.

Monsieur le Maire attire l'attention sur les contraintes à venir, notamment la raréfaction des financements publics, qui imposera rigueur, pragmatisme et priorisation des actions.

Il appelle les élus à faire preuve de discernement dans les réponses apportées aux sollicitations, en distinguant clairement ce qui relève de l'intérêt général de ce qui ne peut être satisfait.

Il évoque également la nécessité d'améliorer certains aspects du fonctionnement des services municipaux, notamment en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines, reconnaissant lui-même qu'il reste des marges de progression.

Il cite à ce titre la question de la collecte des déchets, en rappelant que les difficultés constatées dépassent le seul cadre communal et concernent plus largement l'ensemble du territoire insulaire.

Il insiste sur l'importance du civisme et du sens des responsabilités.

Monsieur le Maire indique qu'il poursuivra le dialogue avec les services de l'État, notamment Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet, afin de mobiliser les soutiens nécessaires à la réalisation des projets communaux.

Il exprime également sa volonté de renforcer les relations avec la Collectivité de Corse, dans un esprit de respect, de franchise et de coopération, afin de mettre fin aux difficultés de communication constatées ces dernières années.

Il conclut en réaffirmant son attachement profond à la commune de Propriano, à ses habitants et à l'intérêt général.

Il indique qu'il n'imaginait pas exercer aussi longtemps cette fonction, mais que les circonstances et la confiance renouvelée des électeurs l'ont conduit à poursuivre cet engagement, avec une certaine émotion.

Il conclut en ces termes :

« Ce qui nous unit, c'est Propriano et la valeur travail. »

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux, les personnes et les élus présents, avant d'inviter l'assemblée à partager un moment de convivialité à l'issue de la séance.

Il indique que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra courant **avril 2026**.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H30

À l'issue de la réunion, une photographie officielle du Conseil municipal est réalisée, suivie du partage du verre de l'amitié.

A Propriano, le 17 Avril 2026

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



La secrétaire de séance



Élisabeth TABERNER